

COMMUNE DE DOUVAIN  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
74140 DOUVAIN  
Tél. 04.50.94.00.37

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 novembre 2020

Nb de membres en exercice : 29

- Présents : 21
- Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 (dont 1 pouvoir nul)
- Absents : 5
- **Votants : 23**

Le seize novembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à la salle polyvalente de la MJC, 1<sup>er</sup> étage située à Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 10 novembre 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels+ de la Commune le 10 novembre 2020.

**Présents :** Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, Mme BUREAU Marine, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS-ATGE Emilie, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. MAINHAGU Marc, Mme SMADJA Karine, Mme TUPIN-BRON Anne-Marie, M. VESIN Marc, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERC Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme GONNET Michelle (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme LAMAISSON Josiane (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François, **absent**)

**Absent(s) :** M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François

**Secrétaire de séance :** Mme LE REUN Karine

#### Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LE REUN Karine est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Mme Le Maire informe l'assemblée de la démission de M. MARTIN Roger, conseiller municipal le 21/10/2020. Mme DUPAYAGE Chantal, devenue conseillère municipale suivant l'ordre du tableau a également adressé sa démission, reçue le 21/10/2020. En vertu de l'article L. 270 du Code électoral, cette démission a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal à M. ROBERT Stéphane.

#### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2020 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1. PERSONNEL COMMUNAL - Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement du prix du transport scolaire

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE :

- ARTICLE 1 - La régie de recettes pour l'encaissement du prix du transport scolaire instituée auprès du service affaire scolaire de la mairie de Douvaine est clôturée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

- ARTICLE 2 - Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.
- ARTICLE 3 - Le Maire et le comptable public assignataire de Douvaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## FINANCES

### 2. Décision Modificative n°3 budget commune - opération d'ordre pour avances des marchés publics

Le Conseil à l'unanimité,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget commune 2020 dont les écritures figurent dans le tableau ci-après.

Investissement		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
041	Opérations patrimoniales		100 000		
2315	Installat°, matériel et outillage techni		100 000		
041	Opérations patrimoniales				100 000
238	Avances versées commandes immo. incorp.				100 000
<b>TOTAL</b>			<b>100 000</b>		<b>100 000</b>

### 3. Remboursement des transports scolaires pour le mois de mars 2020

Le Conseil à l'unanimité,

- APPROUVE le remboursement du transport scolaire pour le mois de mars 2020.

### 4. Maison de santé pluri-professionnelle multisite demande de subvention Fonds de concours à la commune de Douvaine - Annule et remplace DEL20200120\_04

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de DOUVAINE concernant la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle multisite, dont le projet de santé a été agréé par l'ARS

ACCEPTE le montant dudit fonds de concours à la somme de 300 000€,

PRECISE que le montant est inscrit au budget principal 2020 et sera versé entièrement sur l'exercice 2020 à la commune de DOUVAINE dès réception de la délibération concordante du conseil municipal.

### 5. Avenant à la convention UFOVAL

Le Conseil à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation financière journalière par enfant d'un montant de 5,35 €. applicable à compter du 1er janvier 2021.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec UFOVAL.

## URBANISME

### 6. Convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de Madame le Maire qui indique que dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique consistant en la mise en place de fourreaux enterrés pour le passage du réseau optique et la mise en place de regards pour l'accès aux fourreaux enterrés, il est nécessaire de signer des conventions de droit d'usage du domaine privé de la commune concernant les parcelles cadastrées suivantes :
  - D n° 1365 et 1882 lieudit « Voinier »
  - B n° 1306 « Les Poses de Veigy »
  - D n° 1880 « Douvaine Est »
  - B n° 2736 « Les Esserts »
  - D n° 963 - Place de l'Hôtel de Ville
- **Accepte** les conventions de droit d'usage avec le SYANE,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **Dit** que les formalités nécessaires à l'enregistrement seront accomplies par le SYANE

\*\*\*

Mme FRANÇAIS Chloé devant quitter la séance prie le conseil municipal de bien vouloir l'excuser.

A compter du point n° 7

Nb de membres en exercice : 29

- Présents : 20
- Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 (dont 1 pouvoir nul)
- Absents : 5      Excusée : 1
- Votants : 22

## 7. Convention entre la commune de Douvaine et Thonon Agglomération relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention avec Thonon Agglomération relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention

## 8. Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire au nom de la commune

Le Conseil à l'unanimité,

**DONNE L'AUTORISATION** à Madame le Maire de déposer le permis de construire au nom de la commune, pour le projet de la couverture de deux courts de tennis.

### Questions diverses :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain. Monsieur WOLF précise que dorénavant les tableaux d'information sur les décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption ne comporteront plus le montant de la transaction, car cet élément peut constituer une possibilité d'identification des vendeurs ou acquéreurs.

### Questions orales :

Madame le Maire répond point par point à Monsieur LECLERCQ qui avait transmis dix questions orales de la liste d'opposition Douvaine @venir.

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 20H15.

DOUVAINE, le 16 novembre 2020